

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE**  
**SEANCE VENDREDI 16 FEVRIER 2024**

CONSEIL MUNICIPAL  
ID : 048-214801326-20240216-11516022024-DE

EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	12
Procurations :	2
Absente :	1

L'an deux mille vingt-quatre et le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présents par procuration :** Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur DOLADILLE Damien à Monsieur PARENT Philippe

**Absente :** Madame DOMEIZEL Emilie

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

**11 - 5 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 - INSTALLATION DE TOILETTES SECHES SUR LE CHEMIN DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE**

Monsieur le Maire indique que par délibération du 23 novembre 2023 il a été approuvé l'installation de toilettes sèches entre Saint-Roch et le bourg de St-Alban.

Le coût total du projet s'élève à 39 139,00 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Désignation	%	€ HT
État (DETR)	20	7 827.80 €
Département (FRAT 2024)	40	15 655.60 €
Région	20	7 827.80 €
Autofinancement	20	7 827.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>39 139,00 €</b>

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le plan de financement ci-dessus énoncé ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER


